Budget annexe du Service Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2000 en application de la nomenclature M49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'application du plan comptable général de 1982 aux services publics locaux à caractère industriel et commercial a rendu nécessaire une réforme des procédures budgétaires et comptables des Services d'Eaux et Assainissement. Tel a été l'objet de l'instruction codificatrice M 49 qui est appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1992.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 2000 du Service Assainissement ont été les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2000 : * solde des restes à réaliser 2000 :	29 558 571,36 F	4 506 175,16 € - 6 225 224.52 €
Solde des restes à réaliser 2000 .	- 40 834 796,00 F - 11 276 224,64 F	- 0 223 224,32 €

Le programme d'investissements 2000 fait apparaître au 31 décembre 2000 un besoin d'autofinancement de 11 276 224,64 F (1 719 049,36 €), montant arrondi à 11 280 000,00 F (1 719 624,91 €) qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2000.

Section d'exploitation

Résultat d'exploitation du budget 1999 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2000 (31 117 065,60 F - 16 620 000,00 F) (4 743 766,07 € - 2 533 702,67 €)	14 497 065,60 F	2 210 063,40 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2000	15 318 020,25 F	2 335 217,13 €
Excédent de clôture 2000	29 815 085,85 F	4 545 280,53 €

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, Eau, Assainissement, le Conseil Municipal est invité à affecter par décisions modificatives au budget de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

Section d'investissement

 Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2000 	11 280 000,00 F	1 719 624,91 €
 Affectation pour suppléer à l'emprunt prévu au BP 2001 pour les travaux sur réseau Article 16 - 00513 - 30300 	4 000 000,00 F	609 796,07 €
 Affectation pour suppléer à l'emprunt prévu au BP 2001 pour l'opération «Hauts du Chazal» Article 16 - 94034 - 30300). 	2 850 000,00 F	434 479,70 €
		14 juin 2001

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 18 130 000 F (2 763 900,68 €) au chapitre 893/10682.30800 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 993/002.30800.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 11 685 085,85 F (1 781 379,85 €). Cette somme comprend les créances non recouvrées à ce jour.

Cet excédent provient en grande partie de la recette exceptionnelle encaissée en 1998 du fait du passage à une facturation semestrielle de la consommation d'eau. Il sera utilisé très prochainement pour le financement de la modernisation de la station d'épuration : le projet de «Traitement complet de l'azote» à Port Douvot d'un montant de 100 MF (15,2 M€) débutera mi 2001, sous réserve de l'autorisation administrative nécessaire.

BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2000

ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice 1999 (1)	Résultat à la clôture Part affectée à le l'exercice 1999 (1) l'investissement 2000 (2)	Résultat de l'exercice 2000 (3)	Résultat de clôture 2000
Investissement Exploitation	25 247 997,68 31 117 065,60	16 620 000,00	4 310 573,68 15 318 020,25	29 558 571,36 (1) + (3) 29 815 085,85 (1) - (2) + (3)
Total	56 365 063,28	16 620 000,00	19 628 593,93	59 373 657,21

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2000

ASSAINISSEMENT		Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES Prévisions budgétaires totales Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	⊗ B	106 381 839,00 76 834 248,08	55 611 500,00 58 280 484,97	161 993 339,00 135 114 733,05
Réduction de titres Recettes nettes Restes à réaliser	C D = B-C E	94 509,33 76 739 738,75 29 581 999,00	268 676,78 58 011 808,19	363 186,11 134 751 546,94 29 581 999,00
DÉPENSES Autorisations budgétaires totales Engagements Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice	цОт	145 251 908,00 143 155 794,53 72 738 999,53	45 930 300,00 42 709 775,06 42 709 775,06	191 182 208,00 185 865 569,59 115 448 774,59
Annulation de mandats Dépenses nettes Dépenses engagées non mandatées	 J = H- K=G-H	309 834,46 72 429 165,07 70 416 795,00	15 987,12 42 693 787,94	325 821,58 115 122 953,01 70 416 795,00
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i> Excédent Déficit	0-7 0-7	4 310 573,68	15 318 020,25	19 628 593,93
Restes à réaliser Excédent Déficit	규 구 국 급	40 834 796,00		40 834 796,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine, Eau, Assainissement et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 12 abstentions, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2001.